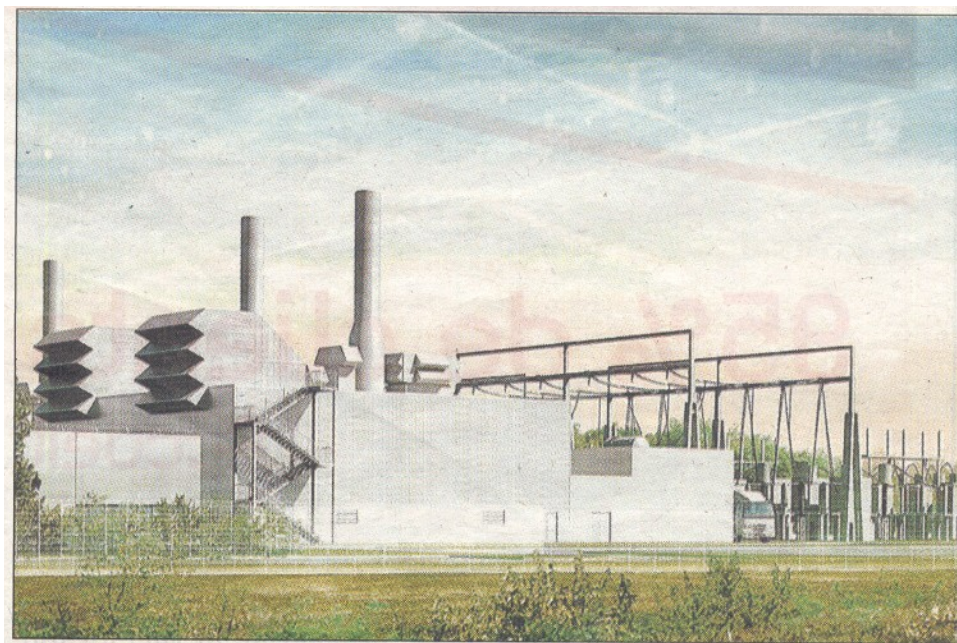


Lutte contre l'implantation d'une centrale thermique Gaz/Fioul à Ploufragan (22)

Description du contexte, des enjeux et des actions



1) LE CONTEXTE.....	2
2)SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES (<i>résumé de l'expertise menée par Horizons</i>)...4	
1) EVALUATION DE L'OPPORTUNITE DU DOSSIER	
2) EFFICACITE	
3) IMPLANTATION DU PROJET OUESTELEC	
3) DES ENJEUX QUI DEPASSENT L'ECHELON LOCAL.....	9
1) LE RESULTAT DE L'OUVERTURE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE	
2) L'APRES GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	
A) EDF et RTE : la politique du toujours plus (exemple)	
B) La loi d'orientation n° 1 du Grenelle	
C) Les politiques locales	
Le plan énergie Bretagne	
Maîtrise de la demande en électricité : opération pilote sur le pays de St-Brieuc	
Les énergies renouvelables	

1) CONTEXTE

En février 2006, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) lance un appel d'offres pour la construction, dans la région de Saint-Brieuc, d'une unité de production d'électricité d'une puissance d'au moins **120 MW**, capable de fournir de l'électricité de **100 à 400 heures par an** et de démarrer en 14 minutes. RTE déclare vouloir sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne nord pendant les pointes de consommation.

Cet appel d'offres est le premier du genre: cette procédure n'existant pas avant la libéralisation du marché de l'électricité.

En décembre 2006, RTE annonce avoir retenu le projet de GDF : construction démarrant en 2008 de quatre turbines à combustion (gaz et fuel) pour une mise en service en 2010. Coût : 100 millions € puissance de **232 MW**, fonctionnant en **moyenne 3 100 heures par an**, jusqu'à 4 000 h.

Après un temps d'incrédulité devant le choix d'une centrale aux énergies fossiles, force a été de constater que RTE confirmait sa position. Aussi la **création d'un collectif est lancée en février 2007 pour dénoncer ce projet et promouvoir une démarche énergétique alternative : le CURC 22 Collectif Urgence Réchauffement Climatique.**

Ce projet a été soumis à enquête publique du 22 novembre 2007 au 7 janvier 2008.

- Afin de disposer d'une analyse indépendante du promoteur, le **Collectif Urgence Réchauffement Climatique a sollicité le Bureau d'études Horizons**, sous la maîtrise d'ouvrage de l'association Vivarmor (membre du CURC). Cette **contre-expertise** a été financée avec le soutien du **Conseil Général, du syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, du Syndicat Départemental d'Electricité, de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Cabri) et de la commune de Ploufragan**. Elle a été versée au dossier de l'enquête publique et communiquée aux 10 communes situées dans le périmètre de l'enquête.

- Les dépositions à l'enquête publique de la **population et de la société civile** ont été nombreuses.

- **Les 10 communes du périmètre de l'enquête publique** : Ploufragan, Saint-Brieuc, Trégueux, Languieux, Plaintel, Plédran, Plaine-Haute, Saint-Julien, Saint-Donan, Yffiniac, **les communes voisines** de Trémuson, La Méaugon et Plérin, **la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc** ont émis un **avis défavorable** au projet.

- **La Commission Locale de l'Eau**, chargée d'élaborer le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), a mandaté trois experts du bassin versant pour analyser le terrain pressenti pour la construction : il apparaît qu'il se situe en grande partie en zone humide (3 ha sur 4 ha).

- **Le Conseil régional Bretagne** précise que le recours aux énergies fossiles pour la production électrique doit être ramené au strict minimum. **La Députée** de la circonscription a depuis longtemps manifesté publiquement son opposition au projet, ainsi que le **Député de la circonscription voisine, vice-président de l'Assemblée nationale**.

- Plus récemment, **la Chambre d'agriculture et le Conseil général** des Côtes d'Armor se positionnent contre le projet, demandant que d'autres alternatives soient étudiées en s'appuyant principalement sur des ressources renouvelables.

Et pourtant, faisant fi des nombreux arguments plaidant contre ce projet, dans le mépris total de l'opinion citoyenne et de l'expression unanime des élus, la commission d'enquête a émis sur le projet un avis favorable. **Cet avis est néanmoins assorti de quatre réserves importantes**

« Les membres de la commission d'enquête émettent un avis favorable au dossier de demande d'exploiter sous conditions :

- Que cette centrale ne fonctionne qu'à la demande de RTE, résolvant ainsi les problèmes de consommation importante en eau, des rejets polluants et des émissions de CO₂,
 - Que la centrale ne fonctionne qu'au gaz sauf incident technique,
 - Que la puissance disponible soit celle accordée au PPI et débattu au parlement à savoir 150 MWe
 - Que la législation soit strictement appliquée si des parcelles s'avéraient être en zone humide.
- Si l'une de ces conditions n'est pas respectée l'avis devient défavorable. »

Il est néanmoins ressorti clairement de la rencontre entre une délégation du CURC et le secrétaire général de la Préfecture, qui a eu lieu le 18 mars 2008, que le Préfet avait la volonté d'aboutir à un arrêté autorisant la centrale.

Si expertise indépendante, expression de la société civile et délibérations des collectivités locales sont quantité négligeable face aux lobbying de RTE et GDF, si l'intérêt général doit céder le pas devant l'intérêt privé d'un industriel, la procédure d'enquête publique se retrouve ravalée au simple rang d'exercice obligé, de mascarade démocratique.

Nous mandats alors le Cabinets d'avocats Faro & Gozlan appuyé par le bureau Horizons, pour mener une **expertise juridique du dossier** afin de préparer la contestation du futur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la centrale. Cette expertise, menée avec le soutien financier des collectivités locales, est achevée le 30 juin mais reste strictement confidentielle dans le nouveau contexte qui s'est fait jour courant juin.

En effet, le 18 juin le Préfet a tenu une conférence de presse où il a annoncé qu'une **nouvelle enquête publique** aurait lieu à l'automne 2008. En effet, afin de ne pas encourir l'annulation de l'autorisation par le tribunal administratif, **GDF a fait savoir qu'il retirait son premier dossier de demande pour en déposer un second** durant l'été, afin de tenir compte de ce que le terrain d'implantation est sur une **zone humide protégée** par la loi, et dont le collectif a révélé l'existence, confirmée par divers experts. On nous laisse entendre que la construction se fera au même endroit moyennant des « mesures compensatoires » (restauration de zone humide ailleurs)

Le 19 juin 2008, l'élu représentant le service gestionnaire de l'usine d'eau potable a déclaré qu'il n'était pas en possible à ce service dépendant de la ville de St-Brieuc d'assurer l'approvisionnement de la centrale en **eau potable** pour un volume aussi important.

Le 15 juillet 2008 à Paris, une délégation composée d'élus et de représentants du Collectif est reçue à notre demande par M. CARENCO, directeur de Cabinet de M. BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable. Il nous affirme qu'**une centrale fonctionnant au-delà de 500 heures par an ne saurait être autorisée** (voir le compte-rendu de cet entretien sur notre site internet).

GdF fait savoir par voie de presse, en juin et en juillet, qu'une centrale de ce format ne l'intéresse pas.

GdF devenu GdF SUEZ persiste dans son projet. C'est ainsi que nous découvrons dans la presse du 11 août GdF SUEZ procède à la publicité de l'étude d'impact et de l'étude de sécurité de la **canalisation d'alimentation en gaz de la centrale** : le dossier est mis à la disposition du public du 1^{er} au 30 septembre en mairie de Ploufragan (Il ne s'agit pas d'une enquête publique : procédure simplifiée d'autorisation, sans commissaire enquêteur ; c'est GdF qui recueille les observations)

Nous avons déposé le 30 septembre, au registre en mairie, une **expertise de ce projet canalisation**, menée conjointement par le bureau Horizons et le cabinet d'avocats Faro & Gozlan, avec le concours financier demandé dans l'urgence à 12 communes.

Courant septembre, **GdF SUEZ ouvre un site internet dédié à la centrale** et en fait la promotion au travers d'une lettre envoyée aux riverains situés dans un rayon de 2 km, au travers surtout d'encarts publicitaires parus de façon répétée dans la presse locale et régionale.

Le site reprend toutes les contre vérités énoncées depuis 2007 par le promoteur et pourtant dénoncées par l'expertise Horizons, le collectif voire la commission d'enquête elle-même.

Par voie d'avocat, le 20 novembre dernier, **nous avons mis en demeure le PDG de GdF-SUEZ de retirer de son site internet certaines allégations mensongères** de nature à induire en erreur, portant sur les prétendues qualités de la centrale, et **plus précisément sur ses aptitudes à lutter contre le réchauffement climatique.**

La copie intégrale de la lettre de mise en demeure (12 pages), signée par Maître Alexandre FARO, du Cabinet d'avocats Faro & Gozlan à Paris, est accessible sur notre site internet.

Pour cette procédure, nous bénéficions du soutien financier de la Fondation pour une Terre Humaine

Nous invitons tous les citoyens et organisations concernés par le réchauffement climatique, en Bretagne et au-delà, à s'associer à notre démarche en signant la **cyber pétition** qui formule la même demande auprès de GdF SUEZ.

Nous avons le devoir de continuer à faire barrage à ce projet en totale contradiction avec les nécessités de notre époque, qui ne doit son existence qu'à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. L'offensive est générale : de multiples opérateurs sont engagés dans cette logique consistant à produire et vendre toujours plus d'électricité au détriment de nos ressources, de notre climat...

Dans un souci de concision, cette rétrospective de notre combat a fait l'impasse sur les nombreuses actions de sensibilisation et sur les manifestations qui ont émaillé ces 20 derniers mois...

Conclusion de la déposition du CURC à la première enquête publique en janvier 2008 :

« En statuant sur un projet d'un rendement énergétique déplorable, d'un temps de fonctionnement dix fois supérieur au cahier des charges de RTE et d'une puissance presque double, répondant à un appel d'offres qui table sur une augmentation continue et sur le long terme de la demande d'électricité, il revient aux commissaires enquêteurs, aux élus, au préfet, au ministre de déterminer s'ils entendent :

► *laisser foisonner en France des centrales aux énergies fossiles, très émettrices de gaz à effet de serre (26 demandes préalables de raccordement reçues par RTE entre janvier 2005 et juin 2007)*

► *ou tenir le cap de la lutte contre le réchauffement climatique, conformément aux accords de Kyoto – conférence de Bali, à la loi du 13 juillet 2005 fixant comme objectif une division par 4 ou 5 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, aux préconisations du Grenelle de l'environnement.*

De la réponse à cette question dépendra le sort réservé au projet de centrale de Ploufragan »

2) SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES

(d'après l'étude HORIZONS disponible sur notre site)

A) EVALUATION DE L'OPPORTUNITE DU PROJET

Horizons a repris strictement les propres évaluations et diagnostics effectués par RTE concernant l'approvisionnement électrique breton. Il ressort de cette analyse que **le risque d'écroulement de tension sur le réseau a clairement disparu** grâce à des investissements importants sur les réseaux nord et sud, notamment installation de deux stabilisateurs de tension CSPR.

Pour autant les capacités en elles-mêmes sur le réseau n'ont pas été augmentées. Alors qu'en Bretagne Sud la ligne THT 400 kV est doublée entre Cordemais et la Martyre, la ligne simple Domloup-Plaine Haute pourrait s'avérer insuffisante à moyen terme pour garantir une sécurité totale de l'approvisionnement, compte-tenu d'une hypothèse de croissance de la consommation. Le respect de la **règle du N-1** doit garantir la fourniture du réseau même dans en situation exceptionnelle de perte d'un ouvrage.

Les statistiques sur le risque d'une perte totale de la ligne Domloup - Plaine Haute, concomitante avec un pic de consommation hivernal, seul cas ne garantissant pas une sécurité totale de l'approvisionnement, n'ont jamais été communiqués par RTE. Ceci contribue à laisser croire que le risque d'un *black out* de la Bretagne est constant !

Bien que le renforcement du réseau constitue une solution évidente (notamment le doublement de la ligne THT 400 kV Domloup-Plaine Haute) et indispensable à long terme, celle-ci n'a pas été retenue par RTE : l'opération, bien qu'onéreuse, sécuriserait pourtant le réseau pour plus de quarante ans.

Il ne faut pas pour autant perdre de vue que la stratégie énergétique même de RTE, et donc sa demande, est contestable en ce sens que le Réseau de Transport d'Electricité continue de raisonner selon **le vieux schéma d'une production d'énergie hyper centralisée et d'un gigantesque réseau de transport par des lignes à haute et très haute tension** générant, entre autres inconvénients, d'énormes pertes en ligne. Nous affirmons que l'avenir est à la production décentralisée de l'énergie : l'énergie des territoires dans un réseau de territoire.

Afin de respecter la règle N-1, c'est plutôt une solution d'injection locale de puissance électrique qui a été envisagée. L'augmentation des capacités d'injection de la centrale de pointe de Brennilis, pourtant correctement implantée sur le réseau, n'a pas été considérée par RTE. C'est la solution d'un nouvel équipement sur le secteur de Plaine-Haute qui a été retenu, et qui constitue l'objet de l'appel d'offres RTE.

La puissance requise pour cet équipement dépend de l'estimation de l'augmentation de la consommation. Horizons a relevé que les incertitudes étaient trop importantes pour estimer précisément la puissance requise ; mais aussi que deux paramètres doivent être considérés :

- **L'appel d'offres RTE (2006) demande une puissance 120 MW ;**

- **Les dernières prévisions RTE (2007) renvoient fortement à la baisse les pronostics d'augmentation de la consommation électrique bretonne** : l'effet des premières mesures de Maîtrise de la Demande Electrique sont sensibles. Le CURC affirme que la MDE est la première action à entreprendre, notamment pour réduire les pics de consommation, dans une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ces conditions, la puissance prévue par Gaz de France est totalement surdimensionnée : 232 MW. (4 turbines de 58 MW).

Concernant la durée d'appel annuelle de la centrale de pointe, **l'appel d'offres RTE indique des durées augmentant de 100 heures en 2010 à 400 heures en 2017**. Les 10 turbines à combustion (TAC) actuellement installées en France et dévolues à la production de pointe fonctionnent d'ailleurs dans la catégorie des moins de 500 heures par an. Parmi celles-ci, les 3 TAC de la centrale de Brennilis ont fonctionné 180, 140 et 61 heures en 2003, 2004 et 2005 respectivement.

Dans ces conditions, les durées de fonctionnement prévues par Gaz de France sont également totalement surdimensionnées : 3000 à 4000 heures par an.

RTE indique également que l'essor de la production électrique renouvelable décentralisée, tout particulièrement l'éolien, est de nature à diminuer les durées d'appel en production de pointe. A l'horizon 2020, l'éolien terrestre et offshore pourrait subvenir à la moitié des besoins électriques des Côtes d'Armor.

Enfin, Horizons rappelle que les limites du réseau électrique actuel ne permettent justement pas de cumuler la production prévue par Gaz de France avec l'ensemble du potentiel de production renouvelable. Les contraintes de raccordement mettraient directement en concurrence la centrale Ouestelec avec les sites éoliens offshore actuellement à l'étude dans la Baie de Saint Brieuc. Le CURC signale également que l'attribution du nouveau marché par RTE à Gaz de France a pu dissuader d'autres projets de production renouvelable : l'appel d'offres national biomasse, émis 3 jours après l'annonce du projet de centrale par RTE, a reçu 56 candidatures mais pas une seule sur la Bretagne, pourtant particulièrement riche en biomasse.



B) EFFICACITE

Horizons a analysé l'efficacité du projet de centrale de Gaz de France selon une approche technico-économique, tout d'abord en élaborant différents scénarios de production électrique alternatifs, puis en évaluant les performances de ces différents scénarios selon plusieurs critères : émissions de gaz à effet de serre, coûts de production et externalités économiques, adéquation avec les politiques publiques.

NOTA BENE Il faut souligner que les scénarios proposés par Horizons respectent des contraintes importantes : d'une part l'ensemble des exigences techniques de l'appel d'offres RTE, d'autre part la rentabilité financière. De ce fait, aucun scénario de production décentralisée n'a été étudié, ni celui d'une centrale fonctionnant uniquement pour la pointe.

A ce niveau, le CURC constate que le projet Gaz de France constitue une conséquence regrettable de la dérégulation de l'énergie. C'est ainsi que pendant l'enquête publique, GDF a répété qu'il n'était plus possible, pour des questions de rentabilité d'envisager des centrales fonctionnant quelques dizaines d'heures par an (moins de 500 h). Mensonge puisque nous avons appris depuis lors que, au même moment, en janvier 2008, était inaugurée à Vitry-sur-Seine une centrale EDF au fuel de 125 MW, destinée à fonctionner en période de pointe, et que deux autres sont en projet en région parisienne.

La centrale proposée par GDF (Ouestelec) consiste en 4 turbines alimentées indifféremment au gaz ou au fioul. L'analyse technique du projet a mis en évidence un **rendement très médiocre** de ces turbines à cycle ouvert (de 35 à 40 % : il s'agirait du seul cas en Europe de pareilles turbines à gaz fonctionnant aussi longtemps, c'est-à-dire au-delà des périodes de pointe), une **réduction non optimale des émissions d'oxydes d'azote**, et enfin qu'il **ne respectait pas les capacités d'autonomie de fonctionnement exigées par le cahier des charges RTE.**

Horizons a étudié différents scénarios alternatifs fondés sur des hypothèses prudentes de faisabilité, notamment en ce qui concerne les potentiels d'énergie renouvelable disponibles :

Un cycle combiné à gaz : à l'image de nombreux projets en développement en France pour la production en semi-base, les turbines à combustion sont combinées à un cycle vapeur, ce qui permet d'obtenir un rendement très supérieur à celui du projet *Ouestelec*, de type **cycle ouvert**.

Une centrale hybride off shore : à l'image d'un projet actuellement en construction en Angleterre, les turbines à combustion sont couplées à une ferme éolienne offshore. Une telle installation permet à la fois de disposer d'une production éolienne importante et de pouvoir recourir aux turbines à combustion à la demande. Celles-ci peuvent ainsi ne fonctionner que quelques centaines d'heures annuelles sans impacter la rentabilité de l'opération.

Une centrale combinée biomasse : à l'image du projet soumis à RTE par Electricité de Marseille et de plusieurs installations fonctionnant en Europe, les turbines à combustion sont associées à un cycle vapeur pouvant être alimenté par une grande variété de combustibles selon différentes options techniques : préférentiellement le bois-énergie mais aussi, sous certaines conditions, la paille et différentes cultures énergétiques.

De rendement très médiocre, le projet de Gaz de France est de loin le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES). Selon le protocole national d'allocation des quotas d'émissions de CO₂, **la centrale Ouestelec émettrait à elle seule plus de CO₂ que la totalité des établissements industriels bretons soumis à déclaration pour leurs émissions.** Elle serait également de loin **l'établissement le plus émetteur d'oxydes d'azote.**

L'évaluation des coûts de production de l'électricité met en évidence la fragilité économique du projet. L'investissement de Gaz de France est très limité par rapport aux autres solutions, mais dans le même temps son coût de fonctionnement est très sensible aux coûts des combustibles. La seule répercussion des hausses observées sur le coût des énergies fossiles en 2007 implique un surcoût de 30% au fonctionnement de la centrale. Par ailleurs, alors que les menaces sur les conditions d'approvisionnement en pétrole et en gaz sont appelées à se durcir, les coûts de production d'énergie renouvelable diminuent régulièrement. **Selon une estimation plutôt prudente de Horizons (pétrole à 145 US\$/bl en 2010 – 137 \$ début juillet 2008 !) les solutions hybrides off shore et biomasse seront plus compétitives que le projet de GDF.**

Plusieurs conséquences économiques indirectes ont été évaluées pour les différents scénarios, en particulier l'impact de l'installation d'une centrale thermique sur la sécurité d'approvisionnement du réseau de gaz naturel. **Le projet proposé par Gaz de France doublerait tout simplement la consommation de gaz naturel des Côtes d'Armor. De très lourds investissements sont envisagés par Gaz de France et GRTGaz pour le renforcement du réseau de distribution mais seraient supportés par l'ensemble de ses usagers.** Au niveau national, plusieurs institutions se sont alarmées dès 2007 sur les menaces que la quantité de centrales électriques à gaz en projet font courir sur la sécurité de fourniture par le réseau (capacités des dépôts méthaniers, gazoducs et stations de compression).

Horizons a également rappelé que les scénarios fondés sur les énergies renouvelables pourraient pourvoir 5 à 10 fois plus d'emplois que le projet de Gaz de France.

De façon générale, les scénarios fondés sur les énergies renouvelables apportent de meilleures garanties quant au respect des objectifs de la politique énergétique au niveau national et régional :

Sécurisation de la fourniture : La pression sur les prix des combustibles d'une part, les capacités limitées du réseau de transport de gaz naturel d'autre part, notamment lors des consommations de pointe, font du projet Gaz de France une option incertaine à moyen terme. Rappelons que la centrale ne disposerait pas de capacités d'autonomie suffisante, ni en fioul ni en gaz naturel.

Compétitivité de l'offre : Pour les mêmes raisons, et compte-tenu de la « **révolution énergétique** » prévue pour la prochaine décennie par l'Agence Internationale de l'Energie (stade où les solutions renouvelables seront globalement plus rentables que les énergies fossiles), le projet de Gaz de France est le moins viable économiquement à l'échéance considérée.

Indépendance énergétique : L'augmentation des importations de pétrole et de gaz naturel impacte à la fois la balance commerciale et la sécurité d'approvisionnement stratégique en énergie. Rappelons que les solutions renouvelables étudiées sont les seules à exploiter les ressources locales.

Objectifs de production renouvelable : Enfin, le projet Gaz de France serait bien entendu en contradiction avec les objectifs affichés par l'Etat ainsi que la Région Bretagne pour le développement des énergies renouvelables au titre de la lutte contre le réchauffement climatique. Le Grenelle de l'Environnement a notamment établi que la production thermique devrait diminuer de 11 à 5% du mix énergétique total à l'horizon 2010.

C) IMPLANTATION DU PROJET OUESTELEC

➤ **Zone d'activités des Châtelets**

Contradiction avec le PLU de Ploufragan qui destine explicitement le terrain visé à des activités du secteur de la logistique. Le SCOT du Pays de St-Brieuc pose un objectif prioritaire de protection des zones humides...et prévoit une Ceinture Verte de l'agglomération incluant le Bois des Châtelets...

La Commission Locale de l'Eau, chargée d'élaborer le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), a mandaté trois experts du bassin versant pour analyser le terrain pressenti pour la construction : il apparaît qu'il se situe en grande partie en zone humide (3 ha/4ha). La préservation de ces zones est vitale pour la Bretagne (*voir plus bas*)

➤ **Ressource en eau**

Pour 4 000 heures de fonctionnement, la consommation serait de 250 000 m³ d'eau potable. A titre de comparaison: la totalité des industries de ce bassin versant ont consommé 700 000 m³ d'eau potable en 2001. La capacité de la station d'eau potable de Saint-Brieuc à fournir la centrale, notamment pendant les pointes de consommation, n'a pas été évaluée (*cf plus bas*) . La centrale rejeterait annuellement 6 000 à 8 000 m³ d'effluents, selon le dossier, « constitués d'excès d'acide chlorhydrique, de soude et de saumure, ainsi que des eaux de rinçage contenant des sels minéraux », pour une concentration globale de 7gr par litre, rejetés dans le milieu naturel avec les eaux pluviales.

➤ **Pollution atmosphérique**

Compte tenu de plusieurs éléments manquants, l'étude de GDF n'apporte pas d'information pertinente sur le risque sanitaire encouru.

Ainsi :

- Les niveaux de pollution déjà présents sur la zone des Châtelets n'ont pas été mesurés, bien que ce soit requis par la réglementation.

- Un grand nombre de substances dangereuses caractéristiques des turbines à combustion fonctionnant au gaz naturel n'ont pas été évoquées (COV, HAP, mercure, sulfates, nitrates, protoxyde d'azote).

- La forte variabilité des impacts atmosphériques, due à la fois aux conditions climatiques et aux cycles de démarrage des turbines (bouffées d'émissions), n'a pas été prise en compte dans la modélisation du risque.

- Les caractéristiques de la population exposée n'ont pas été prises en considération (notamment les personnes âgées et convalescentes de la Maison de repos attenante).

➤ **Risques technologiques majeurs**

La centrale se trouverait à l'intérieur du périmètre de 900 mètres du site de la Société Pétrolière de Dépôt (SPD), classé Seveso à haut risque... Et l'effet « domino », lors du passage de convois ferroviaires de nitrates, n'est pas pris en compte.

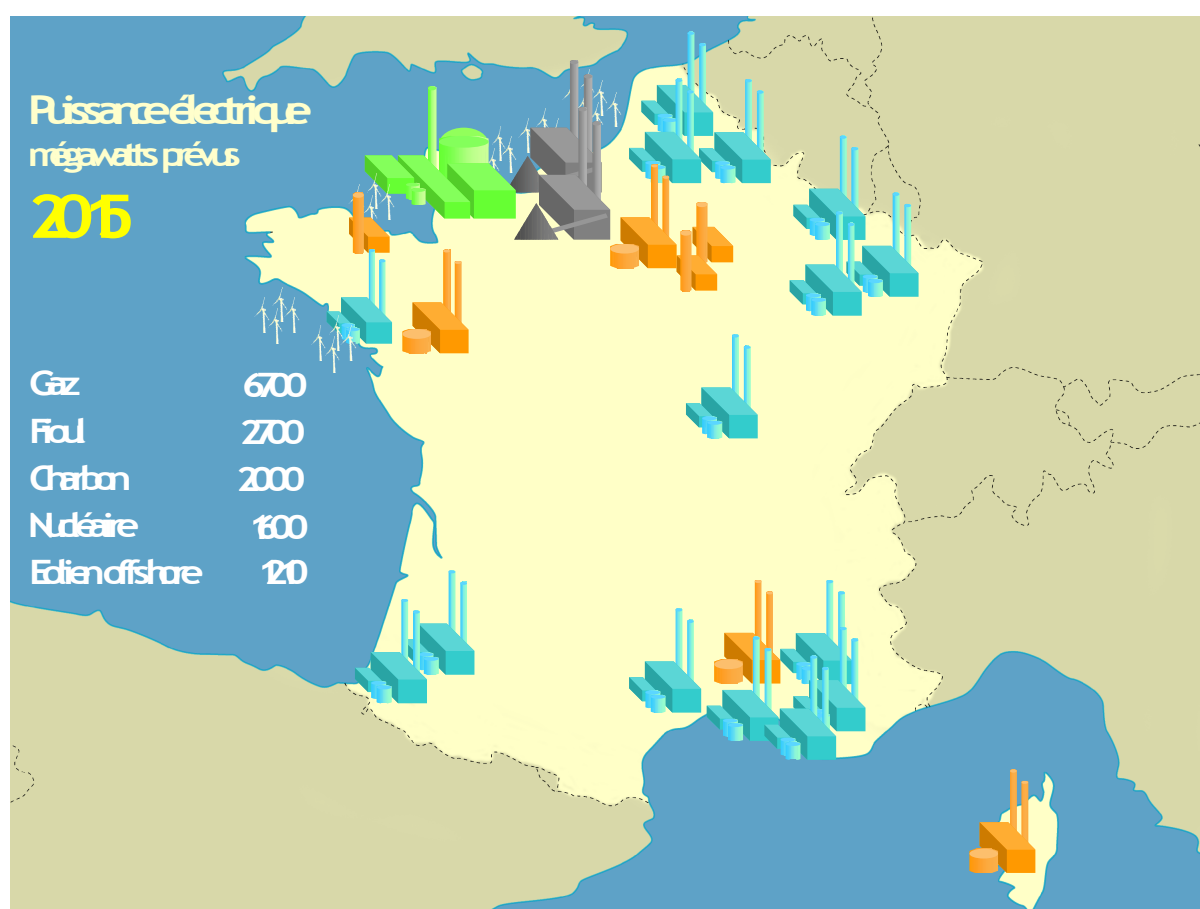
2) DES ENJEUX QUI DEPASSENT L'ECHELON LOCAL

L'enjeu de ce projet est national, à la fois parce qu'il est la conséquence de la libéralisation du marché de l'électricité et parce qu'il n'est pas conforme aux préconisations du Grenelle de l'environnement.

1) LE RESULTAT DE L'OUVERTURE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, en juillet 2004 pour les clients professionnels, en juillet 2007 pour les particuliers, **les opérateurs se bousculent pour produire et vendre à qui - mieux - mieux de l'électricité.**

C'est ce qui ressort d'un document de RTE, daté de juillet 2007, intitulé « **Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité en France - Edition 2007** ». RTE y mentionne en page 43, au regard des demandes préalables de raccordement qu'il a reçues **entre janvier 2005 et juin 2007, l'existence de 22 projets de cycles combiné à gaz, 2 projets de centrales à cycle ouvert - dont Ploufragan - et 2 projets de centrales au charbon. Du jamais vu !**



Les prétextes mis en avant sont variables : ici « l'insularité électrique » de la Bretagne, les pointes de consommation ou la faiblesse du réseau de la Bretagne nord ; ailleurs le brûlage des gaz de la sidérurgie comme pour l'usine DK6 que GDF a mise en service à Dunkerque en 2005 mais où les gaz de la sidérurgie ne représentent qu'un tiers du gaz brûlé.

Qui pourra soutenir que l'existence de deux projets sur l'estuaire de la Loire est le fruit d'une politique concertée d'aménagement du territoire ? A Cordemais, EDF fait passer la capacité de sa centrale thermique de 1900 MW à 2 600 MW pendant que non loin de là, à Montoir-de-Bretagne, près de son terminal méthanier, GDF projette pour fin 2008 de faire démarrer une centrale à gaz à cycle combiné de 430 MW.

On peut légitimement se demander si cette stratégie de sur-saturation du territoire français en centrales thermiques aux énergies fossiles ne cache pas la volonté de faire barrage à l'introduction en France d'opérateurs en énergies renouvelables, domaine dans lequel la recherche et les industriels français pâtissent d'un retard considérable.

Il reste que la centrale de Ploufragan serait la **première de cette importance à être implantée à grande distance d'un terminal méthanier** (situé sur l'estuaire de la Loire). Le délégué régional de Gaz de France l'a avoué lors de la réunion publique du 30 novembre à Ploufragan : le projet Gaz de France *préexistait* à l'appel d'offres lancé par RTE. GDF est venu poser son projet ici en fonction de l'appel d'offres, au mépris du problème évident d'approvisionnement de la centrale (centrale évaluée à 100 M € cependant le renforcement du réseau coûterait aux consommateurs à 87 M €, selon les estimations de GRT gaz).

Enfin comment RTE et GDF ont-ils l'impudence d'affirmer qu'il n'est plus possible de construire des centrales dédiées à l'extrême pointe de consommation (comme les centrales au fuel de Dirinon et Brennilis en Finistère = moins de 200 heures de fonctionnement par an) puisqu'à Vitry-sur-Seine a été **inaugurée en janvier 2008 une centrale EDF au fuel, d'une puissance de 125 MW, qui ne fonctionne qu'à l'extrême pointe** ! Deux autres devraient suivre.

2) L'APRES GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

- La nécessité de lutter contre le réchauffement climatique par une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre
- la nécessité de préserver des ressources fossiles limitées (leur rareté grandissante entraînant une hausse continue *inéluçtable* de leur coût)
obligent à repenser nos modes de production, de transport, de consommation.

La loi française du 13.07.05 prescrit de «diviser par 4 ou 5 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ». Le Grenelle de l'environnement a repris les **étapes des « 3 x 20 » à l'horizon 2020**, fixées par le Conseil européen, dans la loi votée par les députés en 1^{ère} lecture le 21 octobre :

- * Réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre
- * Baisse de 20 % de la consommation d'énergie
- * 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

A) EDF et RTE : la politique du toujours plus

L'heure est à la maîtrise de la demande d'électricité mais force est de constater que EDF et RTE sont dans une logique totalement inverse. *Exemple* :

RTE met en avant les pointes de consommation hivernale pour justifier le projet

RTE omet de dire que EDF a supprimé la possibilité de souscrire à la tarification Effacement Jours de Pointe pour les particuliers (qui permet de payer un tarif heures creuses toute l'année à condition d'accepter un tarif du KW/h élevé pour les jours de consommation de pointe), le tarif jaune pour les industriels (qui leur permet de se déconnecter du réseau au moment des pointes et d'activer leur groupe autonome de secours au gaz ou diesel).

Ces tarifications ont fait la preuve de leur efficacité à lisser les pointes de consommation mais EDF a supprimé la possibilité d'y souscrire. Pourquoi ?

Lors de la réunion publique du 30 novembre, interrogé sur les motivations ayant présidé à la suppression de ces tarifications, le représentant de GDF- COFATHEC déclare que le renoncement à ce type de tarifs se justifie au regard du recours par certains industriels de générateurs diesel polluants. C'est oublier de dire que le fuel à usage domestique qui alimentent les générateurs autonomes d'électricité est plus raffiné que celui qui alimente les centrales thermiques et donc nettement moins polluant ! La vérité est donc ailleurs.

□ Ces tarifs induisent chez **les clients particuliers** concernés des **comportements économes** qui bien évidemment, ne vont pas dans le sens du développement de la vente. Les économies d'énergie sont un excellent thème de slogans et spots publicitaires mais la réalité est tout autre : l'objectif des producteurs et commerçants d'électricité reste de faire le plus gros chiffre d'affaires possible.

□ S'agissant des **clients professionnels**, ceux qui ont opté pour le tarif jaune se sont dotés d'une capacité de production autonome. Comme indiqué plus haut, la réglementation les incite financièrement à se doter de cogénérateurs. De producteurs d'électricité auto-consommée, ces clients **peuvent devenir producteurs d'une électricité vendue au réseau**.

Nous déplorons de constater que RTE utilise l'opération Ecowatt, lancée par voie de presse le 13 novembre dernier, pour cultiver une fois de plus dans l'opinion la peur de la panne, la peur du noir, et faire la promotion du projet de centrale. Lire à ce sujet notre communiqué de presse intitulé « Ce que RTE nous cache ».

B) Loi d'orientation n° 1 du GRENELLE de l'Environnement (disponible sur le site de l'Assemblée nationale)

L'heure est à la **sobriété énergétique** consistant à supprimer les multiples gaspillages absurdes et à l'**efficacité énergétique** qui permet, à l'aide de techniques déjà largement éprouvées, de satisfaire un même besoin avec 2 à 4 fois moins d'énergie.

Exemple parmi d'autres : le texte précité traite des mesures à prendre dans le domaine de la construction. Le bâtiment étant le premier consommateur d'énergie en France et l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, il est placé au cœur de la lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse des nouvelles constructions ou du bâti existant.

Constructions neuves :

- les bâtiments tertiaires et publics seront conçus suivant la norme basse consommation à compter de fin 2010 (consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh par an et par m² en moyenne)
- tous les permis de construire seront concernés par cette norme basse consommation à partir de fin 2012.
- à partir de 2020, toutes les constructions neuves seront soumises à la norme « énergie positive »

Bâti existant :

- La consommation énergétique du bâti existant devra diminuer de 38 % d'ici 2020.
- C'est ainsi que tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics seront soumis à un audit énergétique d'ici 2010. La rénovation sera engagée au plus tard en 2012. La loi table sur une rénovation de 120 millions de m² (50 millions pour l'Etat et 70 millions pour les établissements publics).
- La rénovation énergétique des logements sociaux débutera par les 800 000 logements dont la consommation est supérieure à 230 kWh/m²/an, avec pour objectif une consommation moyenne inférieure à 150 kWh/m²/an.

Ce programme ambitieux s'appuiera sur de grands programmes de formation professionnelle, des programmes de recherche pour diminuer les coûts, des incitations financières (prêts bancaires, aides fiscales).

Au-delà de la maîtrise attendue de la demande d'électricité, il faut aussi y voir aussi une opportunité au niveau de l'emploi dans différents corps de métiers.

C) Les politiques locales

« La plus importante marge de manœuvre régionale en matière d'énergie réside probablement dans les économies d'énergie » (CESR) cependant que la région n'en possède pas moins un fort potentiel inexploité en énergies renouvelables.

Le plan énergie Bretagne a été adopté en juillet 2007. Concrètement, la Région souhaite baisser de 20% la consommation d'énergie d'ici à 2020 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à

2050. Pour leur part, sur la période 2007-2013, la Région et l'Etat (via l'Ademe) vont chacun dépenser 22 millions d'euros pour financer une série de mesures destinées à maîtriser la consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables (biomasse, éolien, énergie marine).

→ Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE) : opération pilote sur le Pays de St-Brieuc

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région, le périmètre du Pays de St-Brieuc a été choisi pour expérimenter des actions susceptibles de réduire les consommations électriques. Le programme, lancé en juin 2008, repose essentiellement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage vers un public ciblé, pour des technologies éprouvées de maîtrise de l'énergie adaptées à chaque cible. Les objectifs sur 5 ans sont de réduire la consommation de 6 % et la puissance appelée en pointe de 10 %.

→ Energies renouvelables

éolien : Le Plan Energie Bretagne prévoit 1000 MW terrestres en 2010 et 500 MW off-shore en 2015 (projet Poweo pour 150 MW dans la baie de St-Brieuc qui représente un des meilleurs sites de France avec un potentiel de 500 MW).

biomasse : production de méthane à partir de déchets divers (agricoles, urbains...), chaufferies-bois, **solaire thermique et photovoltaïque** sous-exploité comme partout en France,

énergies marines : exemple de la ferme hydrolienne pilote de Bréhat qui en 2011 produira 4 à 6 MW à partir des courants de marée.

et même hydraulique : EDF étudie la possibilité de créer à partir du lac de Guerlédan une retenue collinaire pour les périodes de pointe.

Voir l'étude complémentaire sur le potentiel d'énergies renouvelables en Bretagne proposé par le bureau Horizons (12 pages) *disponible sur notre site*

L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE de la Bretagne ne viendra pas d'énergies fossiles importées, non plus que de l'énergie nucléaire, mais des **énergies de son territoire**, dans une **production décentralisée** et créatrice, avec le grand chantier des **économies d'énergie**, de très **NOMBREUX EMPLOIS** de qualité, pérennes et non-délocalisables.

A l'heure où les experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) tirent la sonnette d'alarme sur la nécessité de réduire drastiquement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre pour éviter la catastrophe écologique,

à l'heure où le prix des énergies fossiles explose,

avec un outil du siècle dernier destiné à fonctionner 25 ans,

va-t-on en Bretagne Nord s'engager résolument à rouler à contre-sens de l'histoire ?

Le Collectif Urgence Réchauffement Climatique - CURC 22

réunit 12 organisations associatives, syndicales et politiques.

A.V.E.C. : Association pour faire Vivre l'Ecologie et la Citoyenneté PLOUFRAGAN / **Terre & Mer** : Association Terre & Mer Plérin environnement / **Cost ar Bio** : Association des consommateurs de la Gambille (coop bio) SAINT BRIEUC / **Vivarmor nature** : Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature SAINT BRIEUC / **Réseau Cohérence** pour un développement durable et solidaire en Bretagne siège à LORIENT / **FAPEN** : Fédération départementale des Associations de Protection de la Nature et de Environnement SAINT BRIEUC / **Association des quartiers de La Poterie** PLOUFRAGAN / **A.T.T.A.C. 22** : Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Aide aux Citoyennes et citoyens SAINT BRIEUC **SUD** : Union syndicale Solidaires Côtes d'Armor SAINT BRIEUC / **Les Verts** SAINT BRIEUC / **U.D.B** : Union Démocratique Bretonne SAINT BRIEUC / **LC.R.** : Ligue Communiste Révolutionnaire SAINT BRIEUC / Avec le soutien du **RIAC 29** : réseau d'initiatives et d'actions climat BREST

Collectif Urgence Réchauffement Climatique -CURC - 4 bis, rue des anémones 22440 PLOUFRAGAN
02.96.73.81.44 (Curc) et 02.96.62.06.40 (Côtes d'Armor Nature Environnement) curc22@free.fr